

**INFORMATIONS A DESTINATION DES FAMILLES  
PROTOCOLE SANITAIRE RELATIF AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES  
DANS LE CONTEXTE COVID-19 A COMPTER DE LA RENTRÉE 2021**



Chers parents,

Vous trouverez ci-dessous quelques consignes primordiales à respecter dès le 2 septembre 2021.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à **ne pas mettre leurs enfants à l'école** en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.  
De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contacts à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent la directrice de l'école **sans délai.**



Le port du masque « grand public » est obligatoire pour tous les élèves du CP au CM2 (masque fourni par les parents) en intérieur. **3 masques** sont nécessaires par jour et par enfant. La durée d'un masque est de quatre heures, deux sont nécessaires pour la journée de classe, le troisième sera utile aux enfants fréquentant les accueils de loisirs et permettra aux autres d'avoir un masque supplémentaire en cas d'accident de masque (masque cassé ou mouillé). Merci de mettre les masques **dans une pochette propre**. En cas de masques en tissu, merci de prévoir également une pochette permettant de ranger les masques utilisés.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Le gel hydro-alcoolique n'est pas conseillé pour les enfants de moins de 11 ans. Nous vous remercions donc de **ne pas leur en fournir.**

Le rôle des parents est **important** dans le respect par leur enfant des gestes barrières : explications des gestes, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles...

La limitation du brassage entre élèves de classes différentes **est requise.**

Les temps de récréation sont repensés en fonction et seront organisés par groupe classe.

En cas de symptômes évocateurs de la Covid chez un élève ou un personnel de l'école, il sera immédiatement **isolé du groupe avec un masque**. Les parents devront venir chercher leur enfant au plus vite. Les parents s'engagent à avertir la Directrice de l'école de l'avis du médecin et du résultat du test Covid.

Si le résultat du test est positif, les parents des élèves désignés comme cas contacts de la classe seront avertis dans les plus brefs délais.

Si en tant que parents vous êtes testés positif à la Covid, nous vous remercions **de prévenir au plus vite l'école et de garder votre enfant à l'isolement avec vous**.

Seuls les parents d'élèves de Petite Section peuvent entrer dans l'école après nettoyage et désinfection des mains, à l'aide du gel hydro-alcoolique mis à disposition à l'entrée.

Les parents ayant des rendez-vous prévus avec les enseignants pourront également entrer dans l'école après nettoyage et désinfection des mains, à l'aide du gel hydro-alcoolique mis à disposition à l'entrée.

Aucun pass sanitaire ne sera exigé pour entrer dans l'école.

**Le port du masque est obligatoire pour les plus de 6 ans et pour les parents d'élèves aux abords de l'école, du centre de loisirs et dès lorsqu'ils entrent dans l'école.**

Les gestes barrières rappelés ici doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de protections individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

## MERCI DE RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES

